

ADCGG 13



N° 24

Janvier 2019

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13

**BULLETIN DE LIAISON****ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE****SAISON 2019/2020****ÉDITORIAL****TIMEO DANAOS ET DONA FERENTES**

Ou : Méfiez-vous de l'ennemi quand il vous fait des cadeaux. Les anti-chasses ont réussi à faire assimiler le terme d'anti-chasse à celui d'écologiste. Et donc tout écologiste est pour l'abolition de la chasse. Les attaques contre la chasse sont devenues quotidiennes, dans tous les médias, et les recours en justice se multiplient. La vénerie et les chasses à la glu sont particulièrement attaquées en ce moment. En attendant de passer à d'autres types de chasse, puis à la chasse tout court.

Le loup, allié et outil de nos opposants, fait lui l'objet d'un endoctrinement quotidien des plus jeunes, à travers des émissions de télévision, des expositions, des représentations et manifestations diverses.

La création de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) risque-t-elle d'être le prélude à l'hallali ? (voir page 7)

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 24 Page

ÉDITORIAL	1
LOUP : LE GOUVERNEMENT AU PIED DU MUR	2, 3
LE PERMIS NATIONAL A 200 € : LA FIN D'UN VOL	4
LE BREVET GRAND GIBIER 2019	5
SANGLIER COURANT 2019	5
MASSACRE DE CERFS AUX PAYS BAS	6
L'AVENIR DE LA CHASSE EN QUESTION	7
COMMUNIQUÉ SUR LA PPA DU 25 /01/2019	8,9

LOUP : LE GOUVERNEMENT AU PIED DU MUR

Le plan loup 2018/2023, guidé par une "Expertise scientifique Collective" (composée d'experts dont la sensibilité ou l'appartenance écologiste n'a pas été précisée) avait fixé pour objectif un seuil de viabilité de 500 loups en France, à atteindre en 2023, arguant d'une forte mortalité des loups, liée en particulier aux tirs autorisés.

Ce qui est faux, puisque de 2004 à 2017 le total des prélèvements de loups autorisés en France a été de 198 spécimens, mais sur ces 198, seulement 125 ont été prélevés.

125 sur 13 ans, soit moins de 10 par an en moyenne.

Un mensonge de plus, à ajouter à celui concernant le taux de reproduction, donné par l'expertise à "un reliquat de croissance de 5%", alors que les chiffres observés officiels donnent un taux de croissance de 22% !

Or la situation actuelle est la suivante :

Prédation: déjà plus de 12.000 animaux (ovins, caprins, bovins, équins) dévorés ou tués.

Coût pour le contribuable : 30 millions d'euros, entre indemnisations et mesures de protection.

Fin 2017 : 74 ZPP (Zones de Présence Permanente) et 57 meutes.

Fin été 2018 : 85 ZPP et 72 meutes (soit 26.5 % de croissance du nombre de meutes recensées) !

La réunion loup officielle d'Octobre à Lyon constatait la présence de plus de 500 loups. Et ce malgré l'activisme des pro-loup qui demandent à leurs membres de détruire soigneusement toutes traces de présence du loup (traces de pattes, crottes, etc...) pour empêcher au maximum une estimation valable de la population lupine.

Dans les Bouches du Rhône, le loup est présent sur au moins 3 sites : Ste Victoire, Ste Baume, Monts Auréliens.

Une meute a été photographiée à Trets.

Or le plan loup dit avoir pour objectif 500 loups à l'issue de 2023. Nous dépassons déjà l'objectif, **5 ans avant**.

Et, avait écrit le gouvernement, "une fois l'objectif atteint, le dispositif de gestion de la population de loups sera réexaminé".

Que va-t-il se passer ?

.....

ADCGG 13

LOUP : suite

Ne vous faites aucune illusion, nous allons une fois de plus être bernés par les écologistes pro-loup qui sont installés à tous les niveaux de décision, et surtout les plus hauts, aussi bien en France qu'au niveau de l'Europe et de Bruxelles.

Déjà l'ONCFS écrit :

" au sortir de l'hiver 2019 on en saura plus sur l'estimation des effectifs" .

Et " L'ONCFS travaille d'ores et déjà pour être en mesure de nourrir les réflexions pour la révision des modalités de gestion si cette évolution se poursuit cet hiver " .

Donc 2 questions :

Quand la nouvelle estimation officielle du nombre de loups sera -t -elle publiée, et quelle réalité aura-t-elle ?

Quelles décisions seront prises, ou va-t-on fixer un nouveau seuil de viabilité , à 1.500 loups par exemple ?

On peut penser que, sauf surprise, il faille s'attendre à plus de 1.500 loups fin 2023, au lieu des 500 "espérés".

A noter qu'en Allemagne, dans le Brandebourg, les loups se sont "habitués", et maintenant attaquent les chiens de chasse en battue pendant la chasse, sans s'enfuir devant les cris des traqueurs ou postés assistant à l'attaque, ni devant les coups de feu tirés en l'air pour tenter de les faire fuir.

Les chasseurs de la région sont d'ailleurs en train de modifier leurs habitudes de chasse en battue compte tenu de ce danger pour les chiens: des surfaces chassées plus petites, des chiens de petit pied suivis de près, voire les chiens tenus en laisse en cas de présence avérée du loup sur le territoire traqué.

ADCGG 13

LE PERMIS NATIONAL A 200 € : LA FIN D'UN VOL

Le permis national coûte 400 €. Et, disent les journalistes, le gouvernement va faire "un cadeau aux chasseurs" en baissant le prix de 200 €. Comme mensonge et désinformation, on ne peut pas faire mieux que ce terme de "cadeau".

Les journalistes seraient-ils en majorité incompetents, incapables de s'informer correctement avant d'écrire, ou se contentant de copier ce que d'autres ont écrit les premiers? Ou est-ce de la désinformation volontaire pour remonter les anti-chasses et le grand public ? Arrêtons de parler de "cadeau aux chasseurs", alors qu'il s'agit simplement de mettre fin à un vol qualifié qui dure depuis 19 ans.

Jusqu'en l'an 2000, sur ces 400 € du permis national, 180 € allaient à l'ONCFS pour financer l'indemnisation des dégâts de grand gibier, et 9 € de plus allaient aussi à l'ONCFS pour financer l'émission du permis. Soit 189 € pour l'ONCFS.

Or en Juillet 2000, la loi Voynet a transféré aux Fédérations Départementales la charge d'indemniser les dégâts de grand gibier, ainsi que l'émission des permis. Mais l'ONCFS a continué à toucher 189 € pour des indemnisations et missions qu'il n'assumait plus, puisque transférées aux Fédérations Départementales de Chasseurs. De 2000 à 2018 inclus, 20 millions d'euros ont ainsi été encaissés indûment par l'ONCFS chaque année, soit au total 360 millions d'euros. Si cela était au civil, les termes d'escroquerie ou de vol pourraient être employés.

L'état a finalement décidé - au bout de 18 ans - d'arrêter ce "détournement" de l'argent des chasseurs. Mais pendant ces 18 ans, les Fédérations de chasseurs ont payé dégâts et émission des permis. Soit 360 millions d'euros, détournés à leurs dépends. Soulagée, la Fédération Nationale des Chasseurs a pensé pouvoir baisser de 11 € le prix du permis à partir de 2019, si la mesure est confirmée.

Donc $189 \text{ €} + 11 \text{ €} = 200 \text{ €}$: la baisse annoncée pour 2019.

Mais encore faudra-t-il que cela soit inscrit et voté dans le projet de loi de finance 2019.

Et si les Fédérations réclamaient la restitution des 360 millions d'euros ?

ADCGG 13

LE BREVET GRAND GIBIER 2019

Le Brevet 2019 est sur les rails.

Une vingtaine de candidats se sont déjà inscrits.

Parmi ces candidats, il faut remarquer la présence de 4 dames.

Il reste encore 4 places, qui pourront éventuellement bénéficier à des chasseurs du Gard, car ce département n'organisera pas de Brevet cette année.

La formation s'étalera du 23 février au 23 Mars, toujours le samedi en journée continue. Les examens blancs sont fixés les 6 et 13 Avril, l'épreuve théorique aura lieu le samedi 27 Avril. Le Président du Jury sera Monsieur Nicolas PAGÈS, comme l'année dernière.

En ce qui concerne l'épreuve pratique de tir, carabine ou arc, le lieu et les dates des épreuves ne sont pas encore fixés pour l'instant.

Étant donné le nombre de candidats, 3 séances sont à prévoir.

SANGLIER COURANT

Vous savez que, par suite de l'occupation quasi permanente du stand sanglier courant du Tir Club Ciotaden par les Polices Municipales régionales pour leur entraînement obligatoire, nous n'avons plus eu d'accès au stand. Et les séances d'entraînement au sanglier courant ont dû être annulées, au grand regret de nos membres. Il n'existe actuellement que 3 stands sanglier courant dans notre département : La Ciotat, Meyrargues, Roquerousse.

Nous avons négocié la possibilité de reprendre cet entraînement au BallTrap Club de Meyrargues. Courant Février, 2 séances seront organisées pour nos membres et nous permettront d'apprécier les possibilités offertes par le stand de Meyrargues.

L'idéal serait bien sur de participer à l'installation d'un sanglier courant sur un stand non équipé existant, ou de trouver un terrain ou site permettant de le faire.

Si vous avez connaissance d'un tel site, surtout signalez le nous.

On peut aussi espérer que, dans l'avenir, la FDC 13 puisse acquérir un cinétir, comme vient de le faire la FDC 83 à Brignoles.

PAYS BAS : LES ÉCOLOGISTES ET LES CERFS

Après le massacre des oies, celui des cerfs. Une grande réussite de l'écologie.

Le quart de la surface des Pays-Bas est situé en dessous du niveau de la mer.

Il existait à l'Est d'Amsterdam une mer intérieure qui a été drainée et asséchée en 1968, libérant de l'espace pour des villes nouvelles. Une réserve naturelle de 6.000 hectares y fut également créée, la réserve d'Oostvaardersplassen, bien fréquentée par l'avifaune locale et migratrice.

La végétation (graminées, roseaux, arbustes) s'étant trop développée et limitant l'accès des oiseaux, un écologiste nommé Frans Vera a eu l'idée d'introduire des herbivores brouteurs pour contrôler cette végétation, en 1983.

Ont donc été introduits dans la réserve 32 bovins Heck (aurochs reconstitué), 18 chevaux polonais rustiques Konik, et 40 cerfs rouges. Aucune mesure de contrôle de ces populations et de leur accroissement n'avait été prise. Les animaux se sont donc multipliés sans limite, sans contrôle ni prédation. Aussi, en 2017, on comptait 6.000 animaux, avec 90% de cerfs. Soit la densité incroyable de près de 1 animal à l'hectare, ou 83 cerfs aux 100 hectares! Pour mémoire, la densité des forêts françaises est de 2,17 cerfs aux 100 hectares. Cette surpopulation a bien évidemment entraîné la quasi disparition de la ressource alimentaire végétale, et des conditions météo difficiles (fortes pluies puis vague de froid intense) de fin 2017 à début 2018 ont fini de précipiter l'agonie et la mort par famine des animaux.

Il a donc fallu ramasser les morts de famine (près de 300) et euthanasier les agonisants, soit 3.266 animaux. Mais cela ne suffisant pas, la décision de supprimer dès à présent encore 1.800 cerfs par abattage massif a été prise et entérinée. De façon à ne laisser subsister que 490 cerfs sur les 5.400 présents en 2017. Donc au total près de 5.000 cerfs morts de faim ou euthanasiés. Une vraie réussite de l'écologie.

Et pourtant certains écologistes néerlandais ont jugé que l'écosystème naturel commençait tout juste à fonctionner, qu'il fallait faire confiance aux processus naturels, peu importait la gravité de la situation !

Mais avec 490 cerfs sur 6.000 hectares, il restera encore 8 cerfs aux 100 hectares, ce qui n'est pas une densité raisonnable. Et peut donner 1.000 cerfs dans 3 ans.

Faudra-t-il alors recommencer les abattages massifs ?

ADCGG 13

L'AVENIR DE LA CHASSE EN QUESTION

En Janvier 2015, le numéro 8 de notre bulletin vous alertait en vous annonçant la création de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), sous la houlette et la direction d'écologistes intégristes anti-chasse déclarés et pro-loup, dirigeants du ROC (Rassemblement des Opposants à la Chasse), rebaptisé " Humanité et Biodiversité" pour mieux avancer caché. Les dirigeants du ROC ont été nommés dirigeants de la nouvelle AFB par les pouvoirs publics.

Je vous rappelle le crédo des anti-chasses : " La chasse n'a plus sa place en France et doit, à terme, être abolie".

Et le président du ROC avait exprimé publiquement sa volonté de phagocytter l'ONCFS pour parvenir à ce but ultime (cfs bulletin n° 16).

Donc ces personnes se sont installées à la tête de l'AFB, puis ont poursuivi leur deuxième objectif : s'emparer de l'ONCFS.

C'est ce qui sera achevé pour le 1^{er} Janvier 2020 !

En effet le projet de loi fusionnant l'AFB et l'ONCFS en un seul organisme nommé OFB (Office Français de la Biodiversité) est depuis le 23 janvier sur le bureau de l'Assemblée Nationale, en lecture accélérée.

Le nouvel établissement regroupera les 1600 agents de l'ONCFS, et les 1200 agents de l'AFB, issus de l'office de l'eau (Onema) pour 900, de l'établissement public des parcs nationaux, de l'agence des aires marines protégées, et de l'Aten, organismes absorbés par l'AFB à sa création.

La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) était initialement opposée fermement à cette fusion, et l'avenir risque fort de nous montrer que c'était justifié. Mais la FNC s'est laissé convaincre par des cadeaux comme la soi-disant baisse du permis (arrêt d'un détournement en fait, voir page 4), la promesse d'une prolongation de la chasse aux oies, et la réforme de la chasse, réforme qui risque fort de se retourner contre nous dans les faits.

Car le projet de loi est attentivement porté et suivi par Madame Barbara Pompili, rapporteure du projet. Or Monsieur Willy Schraen, président de la FNC, disait de Madame Pompili, dans son discours du 16 septembre 2016 qu'elle :

" cherchait par tous les moyens à nuire à la chasse et aux chasseurs de France".

L'avenir de la chasse risque de ne pas être rose, et même, à terme, de devenir un passé.

ADCGG 13

COMMUNIQUÉ DE LA FNC

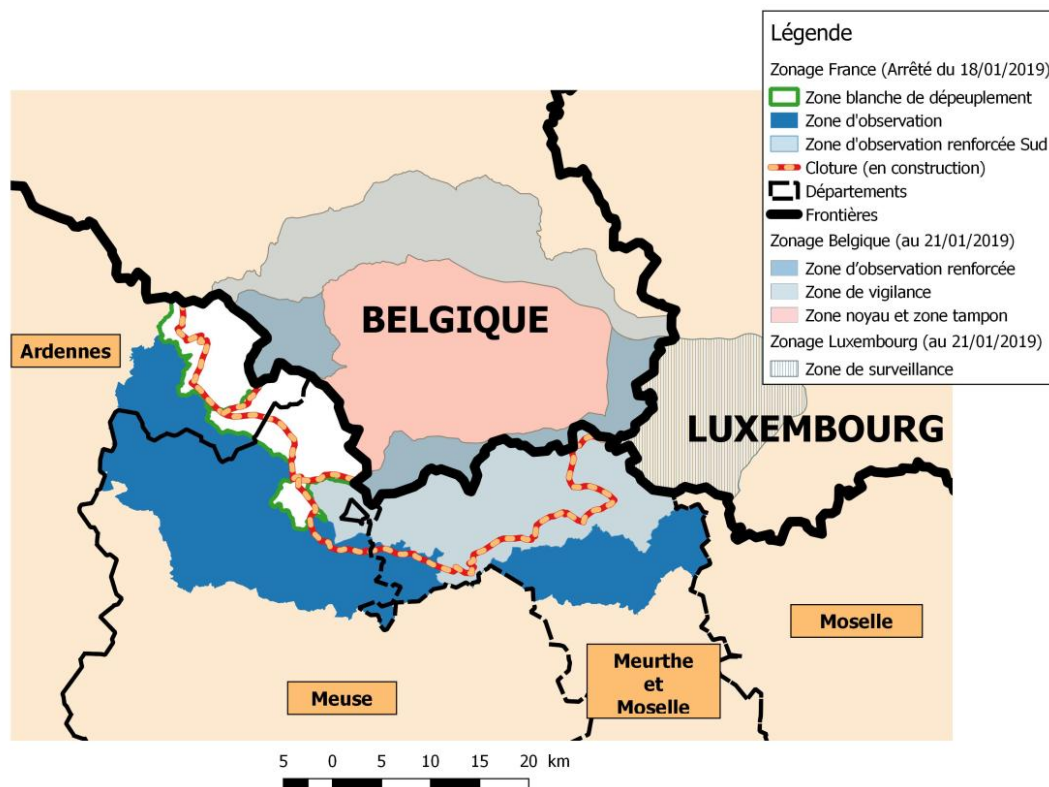
Peste porcine africaine : point de situation et négociations en cours

Issy-les-Moulineaux le 25 janvier 2019

A ce jour, la France est toujours indemne de Peste Porcine Africaine (PPA).

En Belgique, le 9 janvier, 2 sangliers tirés à la chasse dans la Zone d'Observation Renforcée (ZOR) ont été analysés comme positifs à la PPA. Ils faisaient partie d'une compagnie de 9, dont 2 autres tirés se sont avérés négatifs, un a juste été blessé et les 4 autres se sont enfuis. Il s'agit des premiers cas découverts au-delà des clôtures installées en Belgique autour de la zone tampon. Depuis cette date, les nouveaux cas positifs restent concentrés à l'intérieur des clôtures Belges.

Cette situation entraîne une extension vers le Sud-ouest de la zone infectée avec la création en regard du côté français dans la Meuse et les Ardennes d'une zone à haut risque, appelée « zone blanche » dans laquelle l'objectif est l'éradication des sangliers. Les sangliers chassés y sont géo localisés et détruits par équarrissage et les chasseurs seront indemnisés pour cela.



ADCGG 13

La FNC assiste chaque semaine à **une cellule de crise nationale** à la DGAI en présence de la de l'ONCFS, de GDS France, de la SNGTV, de l'Ordre des Vétérinaires et des représentants de la filière porcine (INAPORC, FNP, ANSP). Un Arrêté Ministériel, paru le 18 janvier 2018 précise le zonage français et les mesures qui doivent être mise en œuvre dans les différentes zones (éradication des sangliers avec destruction par équarrissage ou réduction drastique sans contrainte sur le devenir des carcasses).

La pose d'une clôture, en France, à environ 6 km de la frontière est en cours, découpée en 3 tronçons avec une mise en œuvre échelonnée dans le temps, en commençant par la zone la plus à risque dans le département de la Meuse. Cette clôture isolera deux compartiments, en regard de la Meuse et des Ardennes, représentant une surface totale d'environ 140 km² au sein desquels les sangliers devront être éradiqués.

Une instruction technique parue le 24 janvier 2019, vient préciser les mesures à mettre en place pour accélérer ce dépeuplement, à savoir l'autorisation de **l'appâtage des sangliers** dans un objectif de tir de jour à l'affût, de tir nocturne ou de piégeage dans la ZOR, et prioritairement dans la zone blanche, ainsi que la possibilité **d'utiliser des chiens de « petite quête » sur l'ensemble de la zone.**

La demande de la FNC de prolonger la chasse au sanglier jusqu'en mars, pour l'ensemble du territoire a par ailleurs été rappelée.

Des mesures administratives sont d'ores et déjà prises en complément de la chasse, pour accélérer le processus d'éradication : battues administratives, tir de nuit, piégeage ainsi que l'intervention de l'Armée, fournissant des traqueurs s'intégrant aux équipes de chasse.

Les fédérations départementales et la fédération régionale Grand Est ont très rapidement, réussi à proposer à l'administration, une organisation pour la destruction des carcasses et des cadavres, dans des conditions de biosécurité strictes.

Par ailleurs, suite aux négociations entamées il y a plusieurs semaines par la FNC, un accompagnement financier de l'Etat aux chasseurs et aux FDC a été obtenu pour la gestion de cette crise, sur plusieurs volets : financement de temps de travail pour l'animation et le suivi du dispositif, pour la pose et l'entretien des clôtures électriques, le maintien de patrouilles de surveillance et un remboursement partiel des bracelets de plan de chasse. Il restera cependant à régler la question de la compensation financière pour le paiement des baux de chasse.

Concernant la remontée des données, un suivi en temps réel des prélèvements est demandé aux fédérations concernées. **Une réflexion est en cours pour l'adaptation du logiciel CHASSADAPT** permettant la géo localisation des sangliers tirés à la chasse, couplée à l'utilisation de CYNEF (suivi des prélèvements).